



## Charte du Club

Le club perpétue son fonctionnement dans la transmission des savoirs et de sa culture. Il enrichit celle-ci par l'apport régulier de ses membres dans le respect des règles de fonctionnement de l'association.

Il recherche, met en œuvre et contrôle les moyens permettant le développement de sa politique de formation et la pratique du rugby en s'appuyant sur ses partenaires institutionnels.

Le club veille à la mise en place et au contrôle de la formation dans le cadre de son projet sportif, de ses traditions et de sa culture.

L'Ecole de Rugby est la structure support de la formation du joueur. A travers le club, elle met en œuvre et contrôle tout ce qui peut contribuer à la réalisation de son projet et de ses objectifs annuels.

L'Ecole de Rugby est partie intégrante du club.

Le club et son Ecole de Rugby mettent en place et contrôlent l'Encadrement à travers :

- Le recrutement, la formation et le recyclage.
- Le projet de club.
- Le projet sportif et les directeurs sportifs.
- Le suivi de la formation (joueur et encadrement).
- Les choix pédagogiques.
- Les contenus techniques.

Le club a la possibilité d'écarter les membres qui ne respecteraient pas ses règles.

Au-delà des résultats aux compétitions et aux tournois, l'évaluation du travail effectué à l'Ecole de Rugby se fait à partir de l'évaluation individuelle et collective des joueurs assurée par la Commission Technique sur la totalité de l'effectif de l'Ecole de Rugby.

## Charte de l'éducateur

L'éducateur est le rouage essentiel entre l'enfant et l'Ecole de Rugby.

Qualifié, formé à son rôle, il est là pour transmettre la culture et les règles du club et éduquer les enfants qui lui sont confiés en les amenant à leur plus haut niveau de pratique.

L'éducateur est un exemple pour l'enfant : attitude, terme, propos.

### Ses droits dans le cadre de l'Ecole de Rugby

- Au respect de chacun : enfants, parents, club et structures.
- A la reconnaissance de son travail en raison de son investissement, de sa formation et de sa qualification.
- A la reconnaissance de sa responsabilité dans sa mission éducative.
- A l'information dans le club.
- A la formation continue dans sa tâche.
- A tout ce qui peut faciliter sa tâche.
- A l'appui des parents et du club.

### Ses devoirs dans le cadre de l'Ecole de Rugby

- Etre irréprochable pour ses partenaires (moralité, assiduité, ponctualité).
- Contribuer à la sérénité du groupe.
- Etre décideur et responsable des moyens mis en œuvre dans le cadre du projet de club qu'il est tenu de respecter.
- Rester efficace et crédible dans son rôle ; pour être performant il doit poursuivre son information et sa formation.
- Participer activement à la construction du travail en équipe au sein du club.
- Privilégier l'intérêt du groupe à celui de l'individu sans pour autant négliger celui-ci.
- Etre responsable de son groupe et de sa dynamique.
- Contrôler les présences et veiller à la sécurité.
- Donner assistance à son environnement (enfants, parents, éducateurs...).
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance sur le parking au retour des matches (attendre les parents)



## Charte des parents

Le temps passé par les parents dans le club et les activités proposées doivent contribuer à la formation et à l'épanouissement de l'enfant dans le cadre du projet de club et ses perspectives.

### Leurs droits dans le cadre de l'Ecole de Rugby

- Aux bonnes conditions d'accueil.
- A la sécurité.
- A la qualité et au suivi de la formation.
- A la compétence de l'encadrement : qualification des intervenants.
- Au contrôle des présences.
- Au respect de chacun.

### Leurs devoirs dans le cadre de l'Ecole de Rugby

- Accompagner le plus souvent possible et rester en retrait pendant l'activité.
- Veiller à l'assiduité et à la ponctualité. Prévenir en cas d'absence.
- S'assurer que son enfant a la tenue requise : tenue d'entraînement adaptée aux conditions climatiques, équipements de match
- inciter son enfant à prendre une douche et à minima prévoir un change adéquat
- S'assurer qu'il y a bien un transfert de responsabilité avec un éducateur aux entraînements ou aux départs en bus, ne pas laisser mon enfant seul au stade sans la présence d'un éducateur
- Informer un des éducateurs ou dirigeants lorsque mon enfant est exceptionnellement autorisé à rentrer seul ou avec une autre personne
- Se mettre en relation avec l'éducateur, dirigeants, responsable sportif voire président de l'Ecole de Rugby en cas de problème.
- Aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe malgré son jeune âge.
- Etre de bons spectateurs et supporters de l'équipe. Aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche : attitude, tenue, propos.
- Respecter l'arbitre, les adversaires et l'entourage (dont les autres parents).
- Considérer l'Ecole de Rugby et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation.
- Considérer que la compétition n'est qu'un moyen de formation.
- Se mettre à la disposition de l'éducateur en cas de force majeure.
- Venir chercher les enfants à l'heure indiquée par l'éducateur (horaires de retour pour les matches ou les tournois)
- Penser à réclamer les affaires oubliées lors des entraînements (marquage recommandé)

## Charte de l'enfant

L'enfant vient à l'Ecole de Rugby pour être formé en tant qu'individu et joueur de rugby.

### Ses droits dans le cadre de l'Ecole de Rugby

- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- A la meilleure formation :
  - connaissance des règles, compréhension du jeu,
  - technique individuelle et collective,
  - développement physique et "santé" dans la sécurité,
- A une éducation et une formation progressive en fonction de ses possibilités.
- A l'expression.
- Au plaisir et son épanouissement dans la pratique du rugby.
- A l'aide et la compréhension de ses éducateurs, ses parents et de la structure de l'Ecole de Rugby.

### Ses devoirs dans le cadre de l'Ecole de Rugby

- Respecter :
  - ses partenaires, le groupe, privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel.
  - ses adversaires, qui sont des partenaires de jeu  
**ne pas confondre : Combat et violence / Agressivité et agression / Engagement et aveuglement**
  - le matériel au club et en dehors du club : locaux, cars, terrains, ...
  - les règles et la culture du club, l'encadrement, les éducateurs, les arbitres, les adultes, les responsables, etc...
- Respecter les décisions des gens qui sont responsables de lui.
- Respecter ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité aux entraînements et aux matches.
- Participation attentive et active.
- Prévenir en cas d'absence (avec l'aide de ses parents éventuellement).
- Considérer que le jeu fait partie de la formation au même titre que les entraînements ou stages.
- Veiller à ne pas oublier ses affaires dans le vestiaire et ne pas ranger celles des autres dans son sac par mégarde.

Association RCME : N° FFR 4654 J

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 109 002.51€ - RCS EVR YB 450 488 465

Maison du Rugby - 3 bis, allée du Roussillon - BP 40017 - 91301 MASSY Cedex - Tél. : 01 60 11 50 73 - Fax : 01 60 13 95 49